Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 70 (1919)

Heft: 2-4

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMUNICATIONS.

Société vaudoise des forestiers. Séance d'hiver du 15 février à Lausanne.

Le grand auditoire Gaudin de l'Université est occupé jusqu'à la dernière place, lorsque le président J.-J. de Luze ouvre les débats. La partie administrative est rapidement liquidée. Le rapport annuel du président, ainsi que celui du caissier sont distribués sous forme imprimée à tous les assistants. L'assemblée les approuve sans discussion. Elle se lève pour honorer la mémoire des douze sociétaires enlevés par la mort durant l'année 1918, parmi lesquels un membre d'honneur, M. le Dr J. Coaz. La brèche sensible faite dans nos rangs par ces disparus est comblée, d'abord par la proclamation de cinq nouveaux membres d'honneur, en tête desquels figurent les deux promoteurs de la nouvelle loi forestière vaudoise, qui a porté à 20 le nombre des arrondissements, MM. Chuard, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, E. Muret, chef du service des forêts, chasse et pêche, M. Decoppet, inspecteur fédéral des forêts en chef, et deux professeurs de notre Ecole forestière fédérale, MM. A. Engler et H. Badoux; ensuite, par la réception de 21 nouveaux membres ordinaires, parmi lesquels le groupe nombreux des inspecteurs forestiers d'arrondissement récemment nommés.

On décide ensuite de continuer la publication de l'Agenda forestier et le versement de subsides à celles des pépinières scolaires qui donnent des résultats positifs. Si les conditions de transport le permettent, une course d'été de deux jours sera organisée par le comité. L'assemblée vote une augmentation de la cotisation de fr. 1 pour soulager le budget. Il sera lancé une nouvelle série de cartes postales forestières (bons et mauvais exemples), édition payée, le cas échéant, sur le capital de la société, qu'il convient de mettre au service de la cause forestière.

On passe ensuite aux travaux de MM. Du Pasquier, inspecteur des forêts à Areuse (Neuchâtel) et professeur à l'Ecole d'agriculture de Cernier, et A. Pillichody, inspecteur forestier communal au Chenit, sur le Pâturage et la Forêt. Les deux conférenciers soutiennent le point de vue forestier, en réponse à l'exposé dont M. Diserens, chef du service des améliorations foncières, avait honoré la "Vaudoise" en 1917. Les deux travaux, qui seront résumés dans le Journal forestier, sont utilement complétés par une série de projections lumineuses, au moyen desquelles M. A. Barbey, expert forestier à Lausanne, fait déambuler les spectateurs à travers de nombreux pâturages du Jura vaudois.

Remarquons que dans la nombreuse assistance se trouvaient les délégations d'un certain nombre de communes propriétaires d'alpages, qui avaient accepté avec empressement l'invitation du comité de notre société.

La grande salle de l'Hôtel de France, où eut lieu le dîner traditionnel, eut peine à contenir les 180 convives, parmi lesquels le représentant du gouvernement vaudois, M. Chuard, les chefs de service des forêts, M. Muret, et des améliorations foncières, M. Diserens, la figure sympathique de M. Jobez, notre fidèle ami de France, l'inspecteur fédéral des forêts M. Petitmermet, des représentants du corps forestier fribourgeois et neuchâtelois, les délégués de la presse, etc.

Le président souhaite la bienvenue à l'assistance et présente les excuses d'absents regrettés, tels que M. Decoppet, inspecteur fédéral en chef, M. Oyez-Ponnaz, ancien conseiller d'Etat, M. Von der Weid, conseiller d'Etat à Fribourg, M. le professeur Badoux et d'autres. Au nom du comité. M. J. Bornand, inspecteur forestier communal à Ste-Croix, porte le toast à la Patrie. M. le conseiller d'Etat Chuard salue ensuite la Société vaudoise des forestiers et exprime sa sympathie aux forestiers et l'intérêt qu'il porte à leurs travaux. Il exprime sa joie de se trouver réuni pour la première fois avec les titulaires des nouveaux arrondissements, tous présents, auxquels il souhaite une cordiale bienvenue. M. l'inspecteur cantonal Muret expose enfin la situation du marché des bois, en récapitulant les chiffres extrêmement suggestifs des exercices passés, avant la guerre et pendant la guerre. Il en ressort que la forêt vaudoise, tout comme la forêt suisse, a rendu d'immenses services, grâce aux réserves accumulées auparavant. D'importateur de bois, notre pays est devenu exportateur, avec plus de 80 millions de francs en 1918, alors qu'autrefois nous étions en déficit pour 40 millions. Ce facteur a exercé une excellente influence sur notre change. Les forestiers ont donc gagné leur cause devant le pays tout entier. Il a pu être versé plus de trois cent mille francs au fonds de réserve forestier des forêts canfonales vaudoises.

Si le passé a été fructueux, nul ne peut dire ce que sera l'avenir. C'est là une autre question. Une chose demeure toutefois: si la forêt suisse n'était pas appelée à alimenter le marché mondial des bois, il restera toujours à combler le déficit intérieur, celui de la Suisse orientale, notamment. Mais pour cela il faudra qu'aboutissent une fois les efforts faits depuis très longtemps pour obtenir des CFF l'établissement de tarifs spéciaux, favorisant les échanges avec nos confédérés. Le Jura romand serait tout aussi disposé d'acheminer ses bois vers Zurich, Winterthour et St-Gall, plutôt que vers la France. Mais pour cela il faut que tombent les entraves au libre échange des bois dans l'intérieur de la Suisse et qu'on en revienne à la liberté du commerce et de la concurrence. L'assemblée, pour terminer, s'associe à l'unanimité à la proposition d'envoyer dans ce sens un télégramme au Département fédéral de l'Intérieur à Berne.

En somme, bonne et fructueuse réunion d'hiver. A. P...y.

Les nouveaux arrondissements forestiers du canton de Vaud.

Ci-dessous le tableau des 20 arrondissements forestiers vaudois actuels, avec leur composition d'après les catégories de propriétaires de forêts.

Arrondissements Numéro et nom	Forêts canto- nales ha	Etablisse- ments cant.de bienfaisance ha	Forêts commu- nales ha	Forêts parti- culières ha	Super- ficie totale ha	Nombre de communes
I. Bex II. Aigle III. Les Ormonts IV. Montreux V. Pays-d'Enhaut VI. Vevey VII. Moudon VIII. Payerne IX. Grandson X. Yverdon XI. Orbe XII. La Sarraz XIII. La Vallée XIV. Nyon XV. Begnins XVI. Rolle XVII. Aubonne XVIII. Morges XIX. Cossonay	1000 706 669 385 80 55 94 371 132 449 294 98 1626 527 115 108 185 259 64	32 136 — — 8 — — 7 2	1864 2342 1836 2462 1372 1378 2230 1200 2439 2209 2929 3086 2944 2742 3462 3184 2691 2216 2604	1004 878 1314 950 1591 1425 1444 1827 1985 1538 1108 383 2095 1156 716 643 580 687 1072	3868 3926 3819 3797 3075 2994 3768 3398 4566 4196 4331 3575 6665 4425 4293 3935 3456 3169 3742	3 4 3 8 3 32 40 33 16 34 19 18 3 23 8 19 17 26 39
XX. Echallens Totaux	$\frac{372}{7589}$	185	$\frac{2376}{47.565}$	$\frac{1144}{23.540}$	$\frac{3892}{78.880}$	40_

L'étendue moyenne des 20 arrondissements ressort ainsi à 3944 ha. de boisés de toutes classes. Elle est, pour les 116 arrondissements de la Suisse, de 8470 ha. (Etendue totale: 982.000 ha.)

Un intéressant cas de soudure de deux épicéas.

Le garde forestier Louis Ræmy, à Veytaux, dont nous avons relevé déjà souvent les intéressantes observations en forêt, nous a fait part du curieux cas de soudure suivant.

Dans la forêt des Malesjors (1350 m. alt.), à la commune de Veytaux-Montreux, croissent deux épicéas distants l'un de l'autre de 22 cm. Ils mesurent à 1,3 m. au dessus du sol: l'un 107 cm., l'autre 54 cm. de circonférence. Du plus gros part une branche, à environ 2,5 m. du

sol, qui est venue s'appliquer contre l'autre tige et s'y est fixée. La soudure est aujourd'hui complète et le recouvrement si parfait que la branche semble traverser la tige de part en part. La branche est verte sur la section comprise entre les deux arbres; l'extrémité à sa sortie de la plus petite tige a séché.

Les dimensions de ce pseudo bras de force sont curieuses à noter; elles comportent:

```
à la sortie de la grosse tige: 65 cm. de circonférence à l'entrée dans la petite tige: 40 " " "
```

dans la partie médiane: 26 , ,

Et il n'est pas moins intéressant de relever les variations d'épaisseur des deux tiges que la soudure semble avoir provoquées:

Circonférence de la grosse tige, à 1,3 m.: 107 cm.

Il appert de ces chiffres que, vraisemblablement, la soudure a provoqué sur la petite tige un épaississement du fût au-dessus de la place touchée.

De semblables cas sont assez fréquents sur les essences feuillues, mais non point sur les résineux. Aussi avons-nous soumis la chose a M. le D^r P. Jaccard, professeur de botanique générale à l'Ecole polytechnique fédérale, et lui avons demandé comment peut s'expliquer cet épaississement.

A en croire notre savant collègue, la capacité conductrice pour l'eau ayant subi une diminution sur la plus petite tige par le fait de l'introduction du rameau inclus dans son intérieur, la plante a réagi par un "accroissement compensateur" local qui a eu pour effet d'augmenter le calibre de l'arbre dans la section en cause. Cela semble, en effet, fort plausible.

Un cordial merci au garde Ræmy pour son intéressante communication.

H. B.

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière de Zurich. Le nombre des étudiants forestiers était au commencement du semestre d'hiver 1918/19 le suivant:

11 au 4° cours; 23 au 3° cours; 12 au 2° cours et 21 au 1° cours. De ces 67 étudiants, 3 sont en congé pour cause de maladie. Voici quelle est leur répartition entre les cantons d'origine: Berne 11; Zurich 10; Grisons 8; Vaud 6; Glaris et Argovie chacun 4; St-Gall, Genève et Neuchâtel chacun 3; Appenzell Rh.-Ext., Soleure, Lucerne, Fribourg et Valais chacun 2; Nidwald, Schaffhouse, Bâle-Ville, Thurgovie et Obwald chacun 1.